

**AUDIENCE Mme DUMOULIN CONSEIL DEPARTEMENTAL
VENDREDI 24 JUIN 2016**

SNEP-FSU 78 qui sommes nous ?

800 profs EPS dans le 78

238 syndiqués soit 30% de syndiqués

97,5% des suffrages aux élections professionnelles dans l'académie de Versailles.

Pourquoi avons-nous pris l'initiative de contacter les élus du 78 ?

Nous faisons une campagne d'opinion afin de demander la réécriture par le ministère des programmes EPS, et le maintien d'une épreuve pratique d'EPS au brevet des collèges. Nous souhaitons également faire avancer le dossier des équipements sportifs et promouvoir la nécessité d'avoir accès à « des salles de classes en EPS » permettant à nos élèves d'avoir des conditions d'enseignement de qualité.

Programmes EPS :

En 2015 le Conseil Supérieur des Programmes a réécrit le socle commun de compétences. Il a travaillé par la suite à la réécriture des programmes disciplinaires afin qu'ils soient en cohérence avec les 5 domaines du Socle.

Pour l'EPS le groupe de travail du CSP a fait une proposition de programme qui a obtenu l'approbation des enseignants d'EPS lors de la consultation organisée par le MEN en juin 2015. Un programme d'EPS fonctionnel, ambitieux et proche des réalités pédagogiques dans les établissements.

Septembre 2015 : nous découvrons une réécriture des programmes par le ministère et le CSP qui abandonne la proposition précédente et conduit, à notre sens, à un programme vide de contenu : 5 pages dont 2 sur les croisements entre les disciplines et EPI.

- La référence aux Activités Physiques Sportives et Artistiques devient minime alors qu'elles sont le support de notre enseignement. Aucune autre discipline scolaire ne se détourne de son objet premier d'enseignement, avec ce programme l'EPS si ! (ex des maths).
- 4 champs d'apprentissages qui font la part belle aux compétences méthodologiques et sociales mais qui englobent par exemple des APS aussi différentes que le TT et le Rugby, l'athlétisme et la natation, les activités acrobatiques et la danse...
- Les repères de progressivité ont disparus.
- Des objectifs de fin de cycle très vagues, généralistes et quasiment identique du CP à la 3^{ème} ! par exemple en CP on demande de "ne pas se mettre en danger par un engagement physique dont l'intensité excède ses qualités physiques" et en cycle 4 (5ème 4ème 3ème) l'élève devra " adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger"...
- dans le cadre des EPI il est même fait référence aux "simulations sportives dans les jeux vidéos" ! Où est l'élève en situation de pratique physique?

Dans les Yvelines, les inspecteurs d'EPS ont réuni les professeurs d'EPS du département en formation pour présenter ces nouveaux programmes : ils nous ont demandé d'être ambitieux pour nos élèves !

Cela veut donc dire que ces programmes donnent la possibilité de l'être, mais permettent aussi de proposer un enseignement médiocre et de piètre qualité.

Nous pensons au contraire que la fonction du programme doit être d'afficher clairement cette ambition !

EPS au DNB :

Actuellement :

Epreuve pratique d'EPS en contrôle en cours de formation. Durant l'année scolaire, 3 APSA relevant de 3 compétences différentes sont retenues dans chaque collège. Les critères d'évaluations sont établis au niveau national. Cette évaluation donne lieu à une note qui compte pour le brevet.

A partir de 2017 :

-Suppression de l'épreuve pratique d'EPS décrite ci-dessus.

-L'EPS participe avec les autres disciplines à l'évaluation du socle commun de compétence prise en compte pour le brevet.

Problème : lorsque 2 disciplines sont en contradiction sur l'acquisition ou non d'une compétence qui relève de leur enseignement. On risque de s'aligner sur la discipline où l'acquisition est validée. On s'expose donc au risque que certains élèves « délaissent » une discipline au « profit » d'une autre. Cela peut ainsi aller à l'encontre de l'acquisition au collège d'une culture commune dans toutes les disciplines d'enseignement pourtant obligatoires.

-Possibilité pour les élèves de choisir un EPI (Enseignement Pluridisciplinaire Intégré) « EPS » pour passer l'épreuve orale du brevet !

Problème : caractère facultatif. Nous ne pensons pas qu'une épreuve orale soit une avancée pour les élèves en EPS !

Conclusion :

Alors que 2016 a été déclarée « année du sport à l'école et à l'université », alors que l'importance de l'EPS est mis en avant pour l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'accès à la richesse éducative de la culture sportive et artistique pour tous les élèves nous semble mis à mal par la parution des nouveaux programmes et la disparition de l'EPS au DNB, nous faisant mais craindre l'apparition de l'optionalisation de l'EPS.

Nous pensons au contraire que la 3eme discipline en termes d'horaire d'enseignement au collège doit pouvoir s'appuyer sur un programme digne de ce nom et doit continuer d'être évalué par une épreuve pratique au DNB.

Les équipements sportifs dans le département des Yvelines :

Le SNEP-FSU 78 mène une enquête chaque début d'année auprès des établissements du 78.

Nous avons recueilli les réponses de 62 collèges (sur 116) soit 54%.

C'est à partir de ces chiffres que nous vous soumettons nos constats et nos propositions.

1) Les piscines

25,8% des collèges dont nous avons obtenu les réponses ne font pas natation avec leurs élèves soit les 20 collèges suivant :

- clg Thierry CHAMBOURCY
- clg Mozart BOIS D'ARCY
- clg les amandiers CARRIERE / POISSY
- clg Jaurès POISSY
- clg de la Mauldre MAULE
- clg Vaucouleurs MANTES LA VILLE
- clg Camus GARGENVILLE
- clg Franklin EPONES
- clg Les hauts de grilletts ST GERMAIN EN LAYE
- clg Lurçat ACHERES
- clg Racine VIROFLAY
- clg Descartes FONTENAY LE FLEURY
- clg Les Nénuphars BREVAL
- clg Blum VILLEPREUX
- clg Galilée LIMAY
- clg Pagnol BONNIERE
- clg Dumas MAUREPAS
- clg Pergaud MAUREPAS
- clg de l'Agiot ELANCOURT
- clg de la Clé St Pierre ELANCOURT

Les raisons sont soit qu'il n'existe pas de piscine à proximité ou qu'il n'y a aucun créneau disponible dans les piscines à proximité, soit que les établissements n'ont pas les ressources financières suffisantes pour payer les transports ou la location des lignes d'eau, soit les 2.

Le dernier grand plan de construction de piscine a eu lieu au début des années 80, or force est de constater que bon nombre de ces piscines nécessitent aujourd'hui d'importantes rénovations. Or si les travaux ne sont pas anticipés, on ne peut que déplorer leur fermeture avec pour exemple le centre nautique de MAUREPAS qui impacte directement 4 collèges.

Lors de notre audience avec M. Clément, DASEN du 78, celui-ci a émis le souhait qu'une cartographie des accès aux piscines soit réalisée dans le département.

2) Les équipements sportifs / gymnases

Lors de l'audience du SNEP-FSU Versailles avec M. le Recteur, il nous a été indiqué que l'académie allait devoir construire plusieurs établissements scolaires d'ici 2020.

Nous voulons attirer votre attention sur la nécessité de construire des équipements sportifs adaptés en même temps que les collèges.

De plus, la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré, a eu des impacts négatifs sur nombre d'établissements qui ont vu diminuer leur accès aux différents gymnases.

Ci-contre la liste des établissements qui nous ont alerté de leurs difficultés :

- clg Vernes LES MUREAUX
- clg La Quitininne NOISY LE ROI
- clg Nolhac VERSAILLES
- clg La Mare aux Saules COIGNIERES
- clg Racine ST CYR L'ECOLE
- clg Gagarine TRAPPES
- clg Peguy LE CHESNAY
- clg Mercier St Paul MEULAN
- clg Franklin EPONE
- clg Lurçat ACHERES
- clg Racine VIROFLAY
- clg Vilar LES MUREAUX
- clg Maupassant HOUILLES
- clg Renoir CHATOU

- clg Zay VERNEUIL SUR SEINE
-

Il nous paraît ainsi nécessaire de prévoir dans les plus brefs délais la construction de nouvelles installations et/ou la rénovation de certaines structures qui deviennent vétustes.

3) Les crédits d'enseignements destinés à l'EPS

Le conseil départemental fait chaque année, dans le cadre de sa notice destinée aux gestionnaires des collèges, une recommandation quant aux crédits d'enseignement à hauteur **de 16,80€** avec un bonus pour les établissements REP. Le SNEP-FSU 78 souhaite que cette recommandation soit maintenue de manière à permettre un enseignement de l'EPS de qualité dans les collèges des Yvelines.

Rappelons que les professeurs d'EPS n'ont pas de salle de classe dotée par le CD de tables, chaises, éventuellement vidéoprojecteur..., de plus notre discipline n'utilise pas de manuel scolaire ainsi ne bénéficie pas des bourses d'Etat allouées aux autres disciplines.

Le petit matériel, type raquettes de badminton / tennis de table, les ballons des différents sports collectifs doivent être renouvelés régulièrement.